

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1999)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de l'Université de Berne

Autor: Schäublin, Christoph

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Rapport de gestion de l'Université de Berne

Recteur: Prof. Christoph Schäublin

1.1 Les priorités de l'exercice

Comme l'année universitaire précédente, 1998/99 a été placée sous le signe de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'Université, avec toutes les conséquences que cela implique. Entre autres, il faut rappeler l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1998 de l'ordonnance sur l'Université. Cette ordonnance régit non seulement les admissions, la planification, les rapports et les taxes d'études, mais aussi certains aspects de l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs. De plus, elle crée les conditions nécessaires pour permettre à l'Université d'assumer des responsabilités supplémentaires. Par ailleurs, le Conseil-exécutif a fait usage de son droit de créer de nouvelles catégories de personnel enseignant, réinstaurant le statut de professeur ou professeure extraordinaire. Autre événement: l'attribution à l'Université de cette instance de justice administrative interne que constitue la commission de recours.

Les commissions prévues dans les Statuts de l'Université se sont mises au travail. Le sénat a approuvé leurs règlements internes. Le sénat lui-même a siégé à cinq reprises et a traité nombre de dossiers importants. Il a notamment procédé à deux lectures de la charte de l'Université. C'est la première fois que l'Université de Berne se dote d'un tel document, dont la vocation est d'affirmer l'identité de l'Université en ses murs, et de faire connaître ses particularités et ses objectifs stratégiques à l'extérieur. Le projet de charte a été approuvé par le sénat le 2 février 1999 et promulgué par le Conseil-exécutif le 23 juin 1999.

Parallèlement à la mise en œuvre de la loi sur l'Université, l'expertise des tâches de l'Université déjà évoquée dans les rapports précédents s'est poursuivie. L'analyse, qui a duré beaucoup plus longtemps que prévu, a finalement abouti à la fin de l'année universitaire, tous les résultats nécessaires aux décisions ayant pu être publiés.

Par ailleurs, en raison du raccourcissement de la formation gymnasiale, l'année 2001 verra se présenter aux examens de maturité deux volées d'étudiants. La direction de l'Université a chargé la commission de planification de réfléchir aux corollaires pratiques de ces circonstances et de proposer des mesures pour prévenir d'éventuels goulets d'étranglement. Les résultats de ce travail sont résumés dans le rapport remis par la direction de l'Université à la Direction de l'instruction publique en juin 1999. Le rapport indique qu'en 2001, le nombre d'étudiants et d'étudiantes en première année supplémentaires passera à 1000. Or, les ressources disponibles ne permettent pas d'absorber un tel effectif. La direction de l'Université a donc demandé au Conseil-exécutif 50 millions de francs supplémentaires pour les années 2001 à 2006.

Au début de l'année 1999, le Fonds national suisse a lancé le programme «Pôles de recherche nationaux» (PRN). Dès le départ, l'Université de Berne s'était fait un point d'honneur de participer à ce concours et de diriger au moins un domaine de recherche. Après une préparation considérable, la direction de l'Université a décidé de présenter au Fonds national suisse neuf des propositions émises en son sein. Avec le recul, on constate que les efforts déployés dans le cadre de ce concours ont conduit l'Université à opérer de véritables choix stratégiques dans le domaine de la recherche.

Le 2 février 1999, le sénat a procédé à la toute première création de fondation. La nouvelle «World Trade Institute Foundation» a pour but de préparer la mise sur pied d'un «World Trade Institute» (WTI). Celui-ci assurera la promotion de l'enseignement et de la recherche interdisciplinaires dans le domaine du commerce international. Il

offrira notamment, en collaboration avec d'autres universités suisses et grâce à un corps enseignant international, une formation postgrade d'une année en langue anglaise.

Pour pouvoir remplir ses différentes missions, l'Université s'appuie sur divers partenaires. Il s'agit d'abord d'autres universités, partout où se présentent des possibilités de synergies. Citons en particulier le groupement BENEFRI et aussi le projet VETSUISSE, dont le but est de réunir les facultés de médecine vétérinaire des universités de Berne et de Zurich. L'aboutissement de ce projet qui est en bonne voie dépendra des résultats de l'évaluation que conduira un groupe d'experts internationaux dans les mois qui viennent.

Les relations de l'Université avec la Haute école spécialisée bernoise se sont développées de manière appréciable. Les deux institutions s'efforcent de définir ensemble des domaines d'intérêt commun. A titre d'exemple, on peut citer d'une part la convention conclue au profit de l'Institut de musicologie avec l'ancien Conservatoire de musique et d'art dramatique de Berne, l'ancien Conservatoire de musique de Bienne et la Swiss Jazz School de Berne, et d'autre part la convention conclue au profit de l'Institut d'études théâtrales avec l'ancien Conservatoire de musique et d'art dramatique de Berne. Par ces accords, l'Université et la HES ouvrent leurs filières à leurs diplômés respectifs sous certaines conditions. En outre, elles s'engagent à se partager les compétences dans la perspective d'un développement commun.

Par ailleurs, l'Université de Berne s'efforce constamment – dans le strict respect de la liberté de la recherche et de l'enseignement – de faire profiter des utilisateurs et utilisatrices des résultats de ses recherches et, plus largement, de conclure des accords de partenariat avec des entreprises lorsque les exigences des deux parties le permettent. Bien sûr, ces activités doivent être encadrées avec compétence. C'est la raison pour laquelle le sénat a décidé le 2 février 1999, sur proposition de la direction, de s'associer avec l'Université de Zurich pour fonder une entreprise de transfert de connaissances et de technologie à but non lucratif: Unitecra AG. Unitecra AG est à présent en exploitation. Elle prendra bientôt place au sein d'un groupement cantonal – la société innoBE AG, qui se consacre au transfert de connaissances et de technologies – et au sein d'un groupement national: la fondation «Réseau Suisse d'Innovation» (RSI).

1.2 Rapport des facultés et des autres unités

1.2.1 Faculté de théologie évangélique

Priorités des activités: 1. Administration: l'analyse de portefeuille une fois achevée, la faculté a pu mettre en application, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 1999, son nouveau règlement d'études et d'examen. 2. Recherche: l'institut biblique participe depuis deux ans à un projet de fouille à Kinneret (Israël). Après les résultats très prometteurs des premières fouilles entreprises au cours des deux campagnes, il est permis d'espérer que les travaux aboutiront à d'autres découvertes surprenantes. 3. Enseignement: la faculté

* Conformément à l'article 106 de l'ordonnance sur l'Université, le rapport de gestion se réfère à l'année civile (1999) pour les données chiffrées concernant les prestations de l'Université et les données financières et à l'année universitaire (du 1. 9. 1998 au 31. 8. 1999) pour les aspects académiques.

s'est occupée au cours du semestre d'été 1999 de la coordination de diverses rencontres sur le thème de la mort. Le symposium qui s'est déroulé du 12 au 14 septembre 1999 à l'occasion du septantième anniversaire du professeur Theophil Müller a eu pour thème «Le service religieux dans un monde pluraliste».

Collaboration dans l'enseignement et la recherche sur une base interfacultaire: La faculté coopère avec la Faculté des lettres dans le cadre d'une chaire interfacultaire des sciences des religions. A l'échelon intercantonal, elle participe à l'élaboration de trois conventions BENEFR. Quant à son activité sur le plan international, elle met l'accent sur la coopération avec l'Europe de l'Est: ses accords de partenariat avec les facultés de théologie de Sibiu (Roumanie) et de Budapest de même qu'avec des facultés des Etats-Unis et du Japon se traduisent concrètement par des échanges permanents entre professeurs et entre étudiants. Au cours du dernier semestre d'été, le professeur Miyatani de la faculté partenaire de Nishinomiya a été invité à un séjour de recherche à l'Université de Berne. La faculté a organisé du 7 au 11 juin en collaboration avec des professeurs de la faculté partenaire de Sibiu une semaine universitaire de didactique, qui a permis aux professeurs de perfectionner leurs connaissances.

Encouragement de la relève et promotion de l'égalité entre femmes et hommes à l'université: La seule bourse fédérale dont dispose la faculté a été attribuée à une femme en 1999. De plus, l'Eglise accorde une bourse en particulier aux femmes qui préparent une thèse dans le domaine de la promotion féminine. La part des femmes titulaires d'une chaire ou d'un poste d'assistante à la faculté est la plus élevée de toute l'Université. Le 9 juin 1999, le Conseil-exécutif a nommé Madame Karénina Kollmar-Paulenz professeure ordinaire des sciences des religions, de sorte que la faculté compte quatre professeures depuis le début du semestre d'hiver 1999/2000.

Assurance-qualité: Les premières évaluations ont été effectuées dans trois disciplines. Les résultats de l'analyse et les expériences seront intégrées dans les futurs travaux de la faculté.

Planification stratégique de la faculté: Le rapport final de l'analyse de portefeuille mandate la faculté d'étudier des possibilités de coopération avec d'autres facultés de théologie en Suisse. Actuellement, le décanat intensifie les discussions sur les possibilités concrètes. Il a organisé, à la fin du semestre d'été, une réunion plénière sur le thème «Perspectives d'avenir de la faculté».

1.2.2 Faculté de théologie catholique chrétienne

Situation actuelle: La nomination du nouveau titulaire de la chaire de théologie systématique – l'une des deux chaires à plein temps – a été approuvée par la Direction de l'instruction publique, qui s'est fondée sur un rapport concernant les structures et a veillé à ce qu'elle soit conforme à l'analyse de portefeuille des deux facultés de théologie. L'éméritat de H. Aldenhoven a été reporté d'une année. Il s'agira également de repourvoir l'une des deux chaires à titre accessoire (théologie œcuménique), A.Kallis devant bientôt prendre sa retraite. Toutefois, il n'est pas certain qu'elle puisse à nouveau être occupée – fait unique – par un théologien orthodoxe. Un nouveau cycle d'études postgrades («études d'approfondissement des connaissances») a en outre été introduit. Il doit permettre à des étudiants venant de l'étranger et ayant suivi d'autres filières d'études de préparer un doctorat.

Priorités des activités: Dans le domaine de la recherche, la faculté met à nouveau l'accent sur les travaux consacrés au catholicisme ancien et sur le débat théologique entre les églises d'Europe occidentale et l'Eglise orthodoxe d'Europe de l'Est.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: La collaboration qui s'est instaurée avec la Faculté de théologie évangélique a été définie de manière plus précise dans l'analyse de portefeuille. L'accord de coopération conclu avec l'Académie de théologie

chrétienne de Varsovie et l'accord quadripartite entre les facultés de théologie de Berne et de Sibiu ont permis l'établissement de contacts enrichissants entre professeurs et entre étudiants.

Encouragement de la relève: Faute de ressources, il n'est toujours pas possible d'encourager la relève.

Assurance-qualité: Une première évaluation a été effectuée dans une discipline.

1.2.3 Faculté de droit et d'économie

Situation actuelle: 1°) Structures. C'est à l'automne 1998 qu'ont été expertisées les tâches de la Faculté. Cette dernière a fait connaître sa position à la fin du semestre d'hiver. Ses objectifs résident dans une meilleure mise en œuvre des ressources et dans la réorganisation de la filière de droit. Toutefois, cette optimisation interne ne changera rien à la sous-dotation de la Faculté. Par ailleurs, il faut être conscient qu'une amélioration qualitative de l'enseignement grâce à l'instauration de cours par petits groupes va accroître le besoin de ressources. 2°) Personnel. Le 1^{er} octobre 1998, Monsieur Harris Dellas a succédé au professeur Peter Kugler comme professeur ordinaire de macroéconomie appliquée et codirecteur de l'Institut d'économie politique. Par ailleurs, au début du semestre d'été, la Faculté a déploré la perte du professeur extraordinaire Walter Wasserfallen, décédé dans sa 54^e année des suites d'une grave maladie. Depuis de longues années, Monsieur Wasserfallen représentait le personnel enseignant engagé à titre accessoire au département des sciences économiques. Soucieux de lui rendre hommage, le département des sciences économiques attribue désormais chaque année un prix Walter Wasserfallen au meilleur travail de licence effectué dans le domaine du management financier. Le premier prix Wasserfallen a été décerné le 24 juin 1999 à Erich Vontobel pour son étude empirique sur les risques du système monétaire.

Priorités de l'enseignement: En matière d'enseignement, la Faculté de droit et d'économie est chroniquement surchargée depuis des années. Le maintien d'une qualité d'enseignement acceptable est donc son tout premier souci. La Faculté est reconnaissante à l'Université de lui allouer des points de personnel sur son propre pool de ressources. Grâce à ces points, elle peut notamment renforcer la position du corps intermédiaire supérieur et améliorer la qualité de l'enseignement grâce à des séminaires supplémentaires. Au cours de l'exercice, le nombre d'étudiants et d'étudiantes licenciés s'est élevé à 136 en sciences économiques, 5 en sciences sociales, 4 dans la filière «Handelslehrer» et 184 en droit. Le département de droit a par ailleurs promu 14 docteurs, et le département des sciences économiques 20. Le nombre d'habilitations a légèrement reculé par rapport à l'exercice précédent. Au total, la direction de l'Université a délivré trois autorisations d'enseigner, dont une en sciences économiques, une en économie publique et une en sociologie.

Capacités d'accueil et conditions d'études: Au semestre d'hiver 1998/1999, la Faculté de droit et d'économie a vu son effectif augmenter à nouveau avec 2889 inscrits, dont 1507 au département de droit et 1382 au département des sciences économiques. Le nombre de préinscriptions pour le semestre d'hiver 1999/2000 a fait un nouveau bond, notamment en sciences économiques (77 personnes). Le principal problème se situe en gestion d'entreprise, où l'on enregistre 255 préinscriptions pour sept chaires. L'encadrement des étudiants et étudiantes pâtit de cette surcharge, qui est d'ailleurs sans équivalent en Suisse.

Collaboration entre l'enseignement et la recherche: La mobilité des étudiants et étudiantes s'est accrue au plan national comme au plan international. Les possibilités de participer à des programmes d'échange avec des universités étrangères ont été élargies et les relations avec des universités d'autres pays (Allemagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Suède, Espagne, Etats-Unis) ont été renforcées.

1.2.4 Faculté de médecine

Situation actuelle: Suite à la démission du doyen pour cause de maladie et à des changements au sein de la direction de la Faculté de médecine, cette dernière a fonctionné avec une direction intérimaire du printemps jusqu'à l'automne 1999. Cette situation n'a toutefois pas empêché la réalisation ou le lancement des projets importants pour l'avenir.

Capacités d'accueil et conditions d'études: La Faculté de médecine forme quelque 1200 étudiants et étudiantes en médecine humaine et 130 en médecine dentaire. 160 nouvelles admissions sont enregistrées chaque année, dont 125 en médecine humaine et 35 en médecine dentaire. Dans le domaine de l'enseignement, l'exercice a été marqué par la réforme des études. La phase-pilote du nouveau programme d'études de première année étant terminée, tous les étudiants et étudiantes de première année suivent le nouvel enseignement depuis le début du semestre d'hiver 1999/2000. La deuxième année a elle aussi subi une réforme complète. L'enseignement est désormais plus individualisé et une plus grande place est conférée au travail personnel afin de responsabiliser les étudiants et les étudiantes. Les études, qui étaient autrefois compartimentées et axées sur l'acquisition de savoirs, sont devenues interdisciplinaires et axées sur la résolution de problèmes. En outre, elles ménagent plus de place aux aspects sociaux, éthiques, écologiques et économiques.

Pour structurer la *collaboration entre la Faculté et l'hôpital universitaire*, des délégations du canton, de l'Hôpital de l'Île et de la Faculté ont établi ensemble des rapports qui ont reçu l'aval du Conseil-exécutif. La départementalisation de l'Hôpital de l'Île a été mise en œuvre le 1^{er} avril 1999: les 35 cliniques et instituts ont été réunies en dix départements partiellement autonomes. Cette réforme devrait permettre d'optimiser les soins et de favoriser l'interdisciplinarité de l'enseignement et de la recherche. Toutefois, les structures cliniques étant orientées essentiellement vers la fourniture de prestations de service, la Faculté doit faire contrepoids en promouvant l'enseignement et la recherche. L'exercice a aussi été marqué par la conclusion d'un contrat cadre entre le Conseil-exécutif et la Fondation de l'Hôpital de l'Île. Cet accord instaure la primauté de l'enseignement à l'hôpital universitaire et permet de tester et d'introduire de nouveaux modèles de financement dans l'enseignement et la recherche. En outre, la Faculté s'est dotée d'un nouveau règlement en fonction duquel le règlement des habilitations a été remanié.

Recherche: En novembre 1998, le Département de recherche clinique (DRC) s'est soumis de sa propre initiative à une expertise globale conduite par des spécialistes externes. Cet audit a inclus divers projets du département. Les louanges formulées par les experts à propos du concept du DRC et de ses groupes de recherche se sont accompagnées d'une critique constructive. L'objectif prioritaire du DRC est la relève scientifique. Durant l'exercice, les activités dans ce domaine ont été de deux sortes: d'une part, les jeunes chercheurs et les codirecteurs se sont concertés quant à la planification des carrières; d'autre part, le département a soutenu des projets de recherche à l'étranger et accordé des congés de recherche pouvant aller jusqu'à six mois.

Assurance-qualité: L'assurance de la qualité de l'enseignement a gagné en importance et en efficacité. Elle fait l'objet d'évaluations fréquentes, tant par les étudiants que par le corps enseignant. Durant la phase-pilote d'une procédure d'accréditation testée par cinq facultés de médecine suisses, la Faculté de médecine de Berne a soumis ses programmes d'enseignement à l'avis d'experts internationaux. La préparation de cette évaluation et les deux jours et demi passés avec les experts se sont révélés très utiles. Le rapport d'accréditation fait ressortir les forces et les faiblesses et contient des suggestions précieuses quant à l'organisation future et aux grandes orientations des études de médecine. Les experts ont salué la réforme de l'enseignement déjà entreprise en préclinique mais ils ont souligné que le

rôle de la Faculté en clinique devrait faire l'objet d'une attention particulière.

Les *perspectives* de la Faculté de médecine semblent contradictoires. D'un côté on peut les qualifier d'attrayantes puisqu'on doit au DRC un renforcement de la recherche et que la réforme de l'enseignement est porteuse de renouveau; en outre, l'extension de cette réforme au-delà de la deuxième année est un processus à la fois dynamique et porteur. Néanmoins, les difficultés financières du canton sont démotivantes. La clinique, notamment, perd son attrait, et cela aussi bien pour les étudiants et chercheurs bernois que pour les talents venus du dehors. Sur ce point, la direction de la Faculté, la Faculté elle-même, l'Université et l'hôpital universitaire doivent prendre leurs responsabilités. Ils doivent faire valoir activement leurs intérêts communs, qui sont aussi ceux de la place universitaire bernoise.

1.2.5 Faculté de médecine vétérinaire

Situation actuelle: à l'image de notre époque de mutations, la Faculté de médecine vétérinaire a connu de profonds bouleversements en 1999.

Priorités de l'exercice: Le 1^{er} novembre 1999, est entrée en vigueur l'ordonnance concernant l'expérimentation d'un modèle spécial d'enseignement et d'examens à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne, qui a permis d'introduire au début de l'année universitaire 1999/2000 un programme de formation remodelé. Ce changement était nécessaire dans la mesure où la réforme des études à la Faculté de médecine ne prévoyait plus l'accueil des étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire. Il s'agit à présent de mettre en œuvre parallèlement l'ancien et le nouveau plan d'études pendant une phase transitoire, une tâche d'une ampleur non négligeable. Compte tenu du grand nombre de candidatures attendues pour le nouveau cursus d'études, il va falloir restreindre le nombre d'admissions en instituant un test d'aptitudes, ce qui sera une première dans notre Faculté.

Assurance-qualité: Les prestations de services et la recherche font l'objet d'une évaluation constante. Dans le cadre de procédures d'accréditation, divers instituts effectuent régulièrement des contrôles de qualité. La recherche est évaluée individuellement par une grande partie du personnel enseignant à l'aide d'un questionnaire semi-standardisé. Il est prévu d'intégrer les différents résultats de l'évaluation à un processus de gestion de la qualité mis en œuvre au niveau de la faculté.

Prix/distinctions: En 1999, le Dr Heike Schmidt s'est vu décerner le prix de la Faculté par le «Zentrum für Fisch- und Wildtiermedizin» de l'Institut de pathologie animale.

Planification stratégique de la Faculté: Le développement de notre Faculté repose sur un plan stratégique qui constitue dans une large mesure la base de l'analyse des tâches (portefeuille). Les objectifs, également compatibles avec le projet VETSUISSE, sont mis en œuvre progressivement. Ainsi en 1999, le Dr Marc Vandervelde a été nommé directeur du futur Département d'études cliniques dont la création est prévue pour le 1^{er} mars 2000.

1.2.6 Faculté des lettres

Situation actuelle: Pour la Faculté, l'année 1998/1999 a été placée sous le signe des changements structurels: la réorganisation en départements et en instituts, d'une part et l'entrée en vigueur d'un règlement interne, d'un nouveau règlement de faculté, d'un nouveau règlement des études et des examens et de nouveaux programmes d'études dans l'ensemble des 19 instituts, d'autre part. Cette nouvelle réglementation a été élaborée à partir d'un modèle de programme d'études introduisant un cursus à trois branches réparti

sur dix semestres et comprenant des blocs d'examens obligatoires. Elle intègre également le système européen de transfert de crédits, le «European Credit Transfer System (ECTS)».

Priorités de l'exercice, collaboration dans l'enseignement et la recherche, encouragement de la relève: En 1998/1999, la Faculté a occupé une place importante aux échelons national et international. Sous la forme de 186 crédits, les professeurs et le corps intermédiaire ont obtenu au total plus de 7,5 millions de francs de contributions de tiers. Une grande partie de ces crédits a été consacrée à l'encouragement de la relève et aux programmes de doctorat. Divers instituts et professeurs ont organisé à Berne des conférences nationales et internationales, des expositions et des rencontres tout en s'attachant à promouvoir le corps intermédiaire et la relève. On notera notamment: le symposium international Paul Klee des 16 et 17 octobre 1998 (prof. O. Bätschmann, Institut d'histoire de l'art), la série de manifestations, les projets littéraires et les expositions consacrés au thème «La grande époque de Berne – Redécouverte du XV^e siècle» (prof. ém. Ellen J. Beer, prof. N. Grammacini, Institut d'histoire de l'art, prof. R.C. Schwinges, Institut d'histoire, en collaboration avec de nombreuses institutions de la Ville et du canton de Berne), l'exposition «Sainte-Sophie, Istanbul. Images de six cents ans et restauration de Gaspard Fossatis de 1847 à 1849», du 12 mai et 11 juillet 1999 au Musée d'histoire de Berne (prof. V. Hoffmann, Institut d'histoire de l'art), le symposium international «Innovationsräume in Geschichte und Gegenwart» des 3 et 4 juin 1999 (prof. R.C. Schwinges, Institut d'histoire, prof. P. Messerli, Institut de géographie, sur mandat de la Commission académique), l'exposition «Ferdinand Hodler et l'exposition universelle d'Anvers. Histoire de peintures – l'ascension et la chute», du 25 juin au 31 octobre 1999 au Musée alpin suisse de Berne (Joh. Nathan, Institut d'histoire de l'art), le congrès international «Die Denkmalpflege vor der Denkmalpflege», du 30 juin au 3 juillet 1999 (V. Hoffmann, Institut d'histoire de l'art) et le congrès international «The Shadows of Total War. Europe, East Asia, and the United States, 1919–1939», du 25 au 28 août 1999 à Villars-les-Moines (prof. St. Förster, Institut d'histoire, et prof. R. Chickering, Georgetown University, Washington DC).

Conditions d'études: Malgré toutes les mesures qui ont été prises, la situation reste préoccupante dans diverses branches de la Faculté. La psychologie et l'ethnologie en particulier, mais aussi les études théâtrales et l'histoire sont saturées depuis des années.

Egalité de traitement des femmes et des hommes à l'Université: Cette année, trois des quatre professorats ont été attribués à des femmes: sciences des religions, littérature française et histoire générale contemporaine.

Assurance-qualité: La Faculté a entrepris des évaluations visant à améliorer la qualité de l'enseignement.

Planification stratégique de la Faculté: La Faculté dans son ensemble est en pleine mutation, y compris dans le domaine du personnel. Les charges de professeur suivantes ont été réaménagées ou repourvues: théorie et histoire des sciences (avec la Faculté des sciences), sciences des religions (avec la Faculté de théologie évangélique), littérature française et histoire générale contemporaine. Les procédures de nomination dans les branches Langue allemande et Nouvelle littérature allemande, Ethnologie, Sciences de l'Islam, Langue italienne et Langue espagnole, Psychologie, Pédagogie et Langues et littératures slaves sont encore en cours. Pour cette dernière, l'Université de Fribourg y est associée.

Priorités de l'exercice: Un point important a été l'adoption du Règlement sur les études et les examens 1999, qui prévoit une concentration des filières (raccourcissement de la durée des études) et l'harmonisation intrafacultaire des filières, des examens et des attestations. On a centralisé la saisie électronique des données relatives aux études et aux résultats d'examens ainsi que l'établissement par ordinateur des attestations d'examens. Ces tâches sont désormais assumées par le décanat.

Les plans d'études et les règlements d'examens de toutes les filières doivent être adaptés afin de correspondre au Règlement sur les études et les examens 1999. Ce travail est en cours.

En matière de recherche, il s'agit d'ancrer dans les instituts et les départements les axes décrétés prioritaires par la Faculté.

Capacités d'accueil et conditions d'études: Malgré un léger recul de l'effectif d'inscrits au premier semestre de biologie, la situation reste précaire en biologie comme en géographie. La Faculté envisage avec inquiétude l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité en 2001.

Collaboration entre l'enseignement et la recherche: L'attribution de la chaire d'épistémologie historique au sein de l'Institut de philosophie (professeur G. Grasshof) a permis de renforcer la collaboration avec la Faculté des lettres. Actuellement, des négociations sont en cours en vue de la mise sur pied d'un département de biologie moléculaire en collaboration avec la Faculté de médecine et la Faculté de médecine vétérinaire. Ce département, qui offrirait une formation en biologie médicale et en microbiologie-immunologie, permettrait de décharger la biologie et de créer un pôle de spécialité en biologie moléculaire n'absorbant pas de ressources supplémentaires.

La collaboration avec les universités membres de BENEFRI se poursuit en dépit de la diversité des situations des partenaires. Cette volonté de collaboration est particulièrement sensible au sein du département intercantonal des sciences de la Terre BENEFRI: l'enseignement y a été coordonné, un diplôme commun y est délivré et la recherche fait l'objet d'une coordination de plus en plus poussée.

Par contre, le retrait du canton de Berne de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) marque la fin d'une collaboration pourtant précieuse dans plusieurs disciplines.

Diverses disciplines et divers instituts s'efforcent par ailleurs de multiplier et d'intensifier leur participation à des projets européens. Le fait que la Suisse ne soit pas membre de l'Union européenne constitue à cet égard un handicap.

Relève académique: En 1999, la Faculté a pu proposer l'octroi de 16 autorisations d'enseigner. Cinq autres demandes d'habilitation sont encore à l'étude. Ce nombre conséquent d'habilitations atteste la volonté de la Faculté d'assurer la relève des générations.

Egalité de traitement des femmes et des hommes à l'Université: Suite à la nomination de Madame Isabel Roditi, la Faculté compte maintenant quatre professeurs ordinaires, ce qui porte l'effectif féminin à 6 pour cent.

Perspectives: Le Conseil-exécutif n'ayant pas pris d'arrêté relatif à la mise en œuvre de l'analyse des tâches (portefeuille), la planification stratégique de la Faculté est suspendue. Pour la Faculté, la meilleure perspective résiderait justement dans un tel arrêté qui, s'il était pris prochainement, lui permettrait de mettre en place les structures évoquées plus haut.

1.2.7 Faculté des sciences

Situation actuelle: La Faculté a mis au point ses nouvelles structures, conformément à ce qui avait été proposé dans le cadre de l'analyse des tâches (portefeuille). Priorité a été donnée à la création et à la fermeture d'instituts ainsi qu'à la suppression, à la création et au remaniement de filières d'études.

1.2.8 Conférence des unités universitaires centrales (UUC)

Centre de coordination interfacultaire pour l'écologie générale (CCIEG): En 1999, le nombre d'inscrits a été supérieur à 400. Le nombre de certificats délivrés a augmenté notablement puisque 44 étudiants et étudiantes issus de quatre facultés ont terminé leurs études en 1998/1999. La formation continue en cours d'emploi

réalisée en collaboration avec d'autres universités a été maintenue. Elle comprend des cours sur le droit de l'environnement, les bases de l'action respectueuse de l'environnement, le développement durable, la régionalisation comme alternative au piège de la globalisation, etc. Les projets de recherche ont porté par exemple sur l'environnement et les transports, les marqueurs biologiques, l'interdisciplinarité ainsi que le développement régional et le développement du paysage, etc. En résumé, l'action respectueuse de l'environnement est au cœur de la recherche.

Centre de coordination de la formation continue (CCFC): Les mesures extraordinaires prises par la Confédération et parvenues à leur terme ont eu des effets durables: la plupart des programmes subventionnés par la Confédération sont maintenus. Les droits de cours acquittés par les participants ou participantes ont été systématiquement augmentés ces dernières années et sont, comparativement, les plus élevés de tout l'espace économique du Mittelland. Le CCFC a assis sa réputation de structure de soutien et d'unité académique. Toutefois, l'autofinancement de la formation continue a des limites. Dès lors, même si la formation continue a de l'avenir, ses perspectives dépendent largement de la place que l'Université veut et voudra bien lui accorder, tant en termes politiques qu'en termes financiers.

Institut du sport et des sciences sportives (ISSS): Après une longue période de flou juridique, les tâches et les compétences respectives de la commission et de l'Institut du sport et des sciences sportives sont maintenant bien délimitées grâce à l'adoption d'un règlement commun. Le sport universitaire a connu une année faste. Les activités de la Division de l'enseignement et de la recherche ont été marquées par les réformes intensives des formations. Pendant la phase d'intégration des sciences sportives aux études sanctionnées par une licence ou un brevet d'enseignement, l'Institut consacre une large part de ses capacités à l'enseignement. Heureusement, l'accent est en train de se déplacer au profit de la recherche.

Commission académique et Collegium generale: La Commission académique se penche sur des questions d'actualité et sur certains problèmes de société qu'elle met au programme d'activités interdisciplinaires de recherche et d'enseignement. Parmi les thèmes de projet de recherche lancés, citons par exemple «Jugend und Umwelt...» (la jeunesse et l'environnement...) ou «Absturz im freien Fall oder Anlauf zu neuen Höhenflügen...» (le saut dans le vide ou l'appel des cimes...). Le Collegium generale organise quant à lui des activités interdisciplinaires et des manifestations de culture générale à l'intention de la communauté universitaire et du grand public. En 1999, les thèmes traités ont été entre autres «Reiz und Fremde jüdischer Kultur: 150 Jahre jüdische Gemeinden im Kanton Bern» (Attrait et singularité de la culture juive: 150 ans de communautés israéliennes dans le canton de Berne) et «Die Zukunft der Natur- und Kulturwissenschaften» (Quel avenir pour les sciences naturelles et les sciences humaines?).

1.2.9 **Conférence de la formation des enseignantes et enseignants**

Situation actuelle: La collaboration entre les institutions qui font partie intégrante de la Conférence d'une part (Abteilung für das Höhere Lehramt AHL, Sekundarlehramt SLA et Centre de formation du brevet secondaire BES) et les institutions associées d'autre part (Institut de pédagogie, Institut du sport et des sciences sportives) demeure efficace. Toutefois les institutions piliers de la Conférence migrent progressivement vers les nouvelles structures de formation du personnel enseignant de langue allemande ou vers BEJUNE.

Les priorités de l'exercice: L'ampleur et la qualité des formations dispensées doivent rester stables malgré le poids de la transition vers les nouvelles structures de formations. L'association étroite de la recherche et du développement se révèle efficace. Il en va de

même de la constitution de centres de compétences pour le perfectionnement des écoles et du personnel enseignant (AHL: perfectionnement et conseils sur Internet; SLA: service de recherche en pédagogie scolaire et didactique spécialisée). La formation menant au diplôme postgrade de didactique spécialisée (assurée essentiellement par l'Abteilung für das Höhere Lehramt) est très demandée. Par ailleurs, 1999 a vu la mise en route de deux autres filières.

Capacités d'accueil et conditions d'études: La fréquentation de l'Abteilung für das Höhere Lehramt et du Sekundarlehramt est restée importante. Aussi ces deux institutions ont-elles procédé à des remaniements internes et bénéficié d'une aide financière de l'Université. Quant aux effectifs du BES, ils sont restés stables.

Collaboration entre l'enseignement et la recherche: L'Abteilung für das Höhere Lehramt collabore étroitement avec l'Université de Fribourg en matière de didactiques spécialisées. Par ailleurs, la Conférence des institutions de formation du personnel enseignant coopère avec d'autres institutions suisses du degré tertiaire sur divers projets de recherche et de développement.

Relève académique et égalité de traitement des femmes et des hommes à l'Université: Les deux postes que la Conférence des institutions de formation du personnel enseignant réserve à la relève académique sont occupés par des femmes.

Perspectives: En ce qui concerne la nouvelle formation du personnel enseignant, la Conférence souhaiterait collaborer plus étroitement avec la direction de l'Université et avec les Facultés. Son objectif premier est de venir en aide aux nombreux enseignants dont la situation professionnelle est devenue précaire.

1.3 **Domaines spécifiques**

Planification: En 1999, la Commission de planification s'est notamment penchée sur la question de la planification des effectifs d'étudiants 2001 à 2002 en prévision de l'arrivée des doubles volées d'étudiants titulaires de la maturité gymnasiale. Elle a en outre dirigé le processus de soutien en faveur des projets bernois du programme PRN «Pôles de recherche nationaux» et s'est occupée de la planification pluriannuelle conformément aux directives de la Conférence universitaire suisse.

Finances: Le total des dépenses de l'Université a augmenté de 7 millions de francs environ par rapport à l'année précédente, dont 4,8 millions concernaient les charges de personnel et 2,7 millions les subventions versées en vertu de l'Accord intercantonal universitaire. Les recettes ont augmenté de 12 millions de francs. L'amélioration du résultat est due au versement des nouvelles subventions indiquées ci-dessus. Globalement, la charge financière du canton a diminué de 277 (1998) à 272 millions de francs grâce aux résultats comptables de l'université.

Personnel: Pour la première fois, la progression salariale a été définie, à partir du 1^{er} janvier 1999, sur la base des entretiens d'évaluation du personnel. La somme disponible pour l'amélioration des prestations (1,5% environ de la masse salariale) a été répartie entre les différentes unités. L'Université a fait un usage optimal de ce montant dans l'intérêt des collaborateurs et des collaboratrices. La nouvelle ordonnance sur l'Université a entraîné diverses modifications dans le domaine du personnel, notamment le transfert de compétences de la Direction de l'instruction publique à l'Université en ce qui concerne les négociations lors des nominations et l'examen des congés de recherche.

Evaluation: Nommée en 1998, la Commission pour la présentation de rapports et l'évaluation a entamé sa première période d'activité.

Elle a arrêté un règlement pour la coordination de l'ensemble des activités de reporting à l'Université et réalisé un projet pilote «Évaluation de l'enseignement». Actuellement, elle s'occupe de la mise en place d'une banque de données pour la recherche et a présenté un premier projet de règlement d'évaluation.

Bibliothèques: L'année 1999 a été marquée dans le domaine bibliothécaire par le passage au nouveau logiciel Aleph et les travaux sur le projet de consortium des bibliothèques universitaires suisses. L'introduction d'Aleph a progressé conformément au calendrier fixé et les avantages du nouveau système sont évidents. Le consortium envisagé concerne en premier lieu la collaboration ayant trait aux sources d'information électroniques à l'échelon national. Le but est de centraliser les acquisitions destinées à un usage commun.

Bâtiments et locaux: Les travaux de construction du bâtiment abritant les laboratoires de l'Institut de zoologie à la Baltzerstrasse progressent conformément au calendrier fixé. La rénovation de la bibliothèque de l'Institut de chimie et celle du bâtiment de l'Institut du sport et des sciences sportives sont également en cours. La construction du pavillon bibliothécaire des Instituts de botanique a débuté avec quelque retard. Le Grand Conseil a autorisé, le 30 juillet 1999, l'octroi du crédit destiné à la rénovation du bâtiment principal. L'objectif est de mener à bien les travaux durant la période 2000/2001 afin de pouvoir disposer d'un auditoire suffisamment spacieux pour accueillir les doubles volées de titulaires du certificat de maturité gymnasiale. Divers travaux de planification de grande envergure sont en cours.

Encouragement de la relève: La principale activité de la Commission pour l'encouragement de la relève scientifique a consisté à assurer le suivi du programme fédéral d'encouragement. Ce programme a permis d'apporter un soutien aux travaux de 27 personnes dont 15 femmes. Cet instrument pourra heureusement être utilisé jusqu'à la fin de la période de planification 2000 à 2003. Un nouveau programme des professeurs boursiers FNS a en outre été lancé. La Commission de recherche a octroyé 44 bourses du Fonds national.

Egalité entre femmes et hommes à l'Université: Le règlement sur l'égalité entre femmes et hommes, applicable depuis le 1^{er} janvier 1995 à l'ensemble de l'Université, s'avère être un instrument efficace pour la mise en œuvre des principes de l'égalité et de la promotion féminine. Avec la nomination de quatre nouvelles professeures, la proportion des femmes titulaires d'une chaire à l'Université a de nouveau augmenté. Il faudra néanmoins continuer à fournir des efforts pour atteindre un rapport quelque peu équilibré entre la proportion des femmes et celle des hommes au sein du corps professoral. La section pour la promotion du statut de la femme a par conséquent de nouveau mis l'accent en 1999 sur la promotion de la relève féminine (consultations, cours, manifestations, participation au sein de la Commission de l'encouragement de la relève).

Commission de recours: Depuis son entrée en fonction durant le semestre d'hiver 1998/99, la commission de recours a dû s'occuper exclusivement de procédures de recours au sens de l'article 76, 1^{er} alinéa de la loi sur l'Université. Il n'a pas fallu examiner de cas de retrait de titre universitaire. De même, seul un petit nombre de demandes contestables de tiers adressées à l'Université et à ses unités pour l'obtention de renseignements ont fait l'objet d'une décision. 43 recours ont été déposés de septembre 1998 à fin décembre 1999, dont la majeure partie concernait la Faculté de droit et d'économie (15), la Faculté des lettres (12) et la Faculté des sciences (10). La commission a pu régler 35 cas avant fin 1999. Elle a arrêté une décision dans 13 cas. 5 recours ont été admis et 8 rejetés. 22 procédures sont devenues sans objet suite à une transaction, à un désistement ou à un retrait du recours. 8 cas devaient encore être examinés par la commission fin décembre 1999. 3 décisions ont été attaquées auprès de l'instance supérieure. La Direction de l'instruction publique a rejeté 2 recours. A la fin de 1999, une affaire était pendante à la Direction de l'instruction publique et une autre au Tribunal administratif.

1.4

Associations dotées d'un pouvoir de représentation

Comprenant deux sections indépendantes, la «Verband der Dozentinnen und Dozenten» (VDD) et la «Verband der Assistentinnen und Assistenten» (VAA), la «Mittelbauvereinigung der Universität Bern MVUB» (association du corps intermédiaire de l'Université de Berne), constituée avec l'Association des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne (AEB) les associations dotées d'un pouvoir de représentation à l'Université de Berne.

MVUB: L'association du corps intermédiaire de l'Université de Berne s'est efforcée de mieux informer ses membres en créant sur Internet une page d'accueil régulièrement mise à jour. Certains dossiers intéressant les deux catégories du corps intermédiaire (les membres du corps enseignant ainsi que les assistants et les assistantes) ont été traités par le comité général de l'association. L'un d'entre eux concernait la démarche entreprise par direction de l'hôpital de l'île pour intégrer le Département de recherche clinique aux structures de l'hôpital. Pour les membres du corps intermédiaire, ce transfert aurait signifié un détachement de l'Université. Rapidement, l'association s'est opposée avec fermeté à ce projet. Engageant un dialogue constructif avec la direction de l'Université, elle lui a exposé les graves conséquences qu'une telle mesure pourrait avoir pour le corps intermédiaire. Fort heureusement, il a finalement été décidé que le Département de recherche clinique demeurerait à l'Université. Avec le nombre croissant d'étudiants et la diminution de la durée d'engagement des assistants et des assistantes ainsi que des maîtres assistants et maîtres assistantes, une pression de plus en plus forte s'exerce sur les membres du corps intermédiaire. Une situation qui risque de s'aggraver encore avec l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité prévue en 2001. L'association va se mobiliser pour qu'une partie des moyens supplémentaires mis à la disposition de l'Université soit consacrée aux membres du corps intermédiaire. L'une de ses principales préoccupations est de développer les échanges avec le corps intermédiaire des diverses facultés. L'association cherche à renforcer sa présence et à unifier sa stratégie pour améliorer le statut du corps intermédiaire de l'Université de Berne.

1.4.1

«Verband der Dozentinnen und Dozenten» (VDD)

(association des membres du corps enseignant)

En 1999, la VDD a poursuivi ses efforts visant à améliorer le statut des professeurs titulaires. La future révision des statuts de l'Université devra prendre en compte d'importantes exigences. L'exercice a également été marqué par la réduction de la durée d'engagement maximale des assistants et assistantes et des maîtres assistants et maîtres assistantes. Cette nouvelle disposition a posé de sérieux problèmes aux membres de l'association. Pour l'un d'entre eux, l'engagement a dû être résilié peu de temps avant l'achèvement de son habilitation. Grâce à une intervention parlementaire déposée par la VDD, les dispositions ont pu être interprétées de manière large, ce qui a permis à la personne concernée de terminer son habilitation. A l'avenir, il faudra veiller à ce que cette décision fasse école pour les cas similaires. Le manque de débouchés offerts aux jeunes enseignants est en effet un problème majeur qui reste à l'ordre du jour. Malgré l'excellent niveau de leurs qualifications dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, il leur est extrêmement difficile de trouver un poste leur correspondant.

1.4.2 **«Verband der Assistentinnen und Assistenten» (VAA)**
(association des assistants et des assistantes)

En 1999, la VAA s'est de nouveau efforcée d'observer et le cas échéant d'améliorer l'évolution des conditions de travail et des perspectives professionnelles des assistants et des assistantes dans un contexte sensiblement plus difficile. Ces derniers doivent faire face à de plus en plus de contraintes, compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants, de l'importance accrue du premier cycle et des pressions de plus en plus fortes qui sont exercées pour que les étudiants terminent plus tôt leurs études. La VAA veillera donc tout particulièrement à intervenir afin que les moyens supplémentaires octroyés à l'Université pour gérer l'accueil de la double volée de titulaires de la maturité à partir du semestre d'hiver 2001/2002 profitent dans la proportion qui convient aux assistants et aux assistantes. Par ailleurs, de nouvelles perspectives professionnelles doivent être offertes à moyen terme à la relève universitaire de l'Université de Berne. La VAA continue de s'intéresser de très près à la participation du corps intermédiaire aux processus décisionnels. Elle travaille à élargir la codétermination dans les facultés et les instituts et à institutionnaliser l'association y compris en aval des structures universitaires centrales.

1.4.3 **Association des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne (AEB)**

En 1999, l'Association des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne (AEB) a concentré ses efforts sur trois grands domaines: l'évaluation, le huitième train de mesures visant à assainir les finances et le numerus clausus. L'AEB s'est beaucoup intéres-

sée à l'évaluation de l'Université dans son ensemble. Grâce à la création d'un groupe de travail ad hoc, elle a réussi à adopter une position représentative de la communauté estudiantine sur ce sujet. Elle a obtenu que les étudiants soient associés aux travaux d'évaluation menés dans tous les domaines d'activité de l'Université. Par ailleurs, l'accès aux résultats de l'évaluation sera désormais donné à l'ensemble des intéressés avec toute la transparence nécessaire aux améliorations.

En collaboration avec le comité de la campagne «HALTE!», l'AEB a lutté activement contre le huitième train de mesures. Le projet adopté par le Grand Conseil impose à l'Université de nouvelles contraintes budgétaires sans aborder le développement stratégique de l'Université ni prévoir de mesures d'économie réfléchies, risquant ainsi de mettre en péril la qualité de l'enseignement et de la recherche à l'Université de Berne.

Cette année encore, l'AEB s'est préoccupée de l'introduction du numerus clausus général. Un groupe d'opposants a été constitué pour défendre le droit aux études. Ce groupe s'oppose au projet de loi qui permettra d'instaurer des restrictions d'admission dans toutes les disciplines de l'Université et envisage, dans le pire des cas, de soumettre le projet au scrutin populaire. En 1999, l'AEB est restée à l'écoute des étudiants en leur proposant des prestations adaptées à leurs besoins. Par ailleurs, elle a organisé comme chaque année des séances d'information pour les nouveaux étudiants et pour les élèves de gymnase ainsi que la fête de l'Université.

Berne, 1^{er} février 2000
Au nom du Sénat
Le recteur: *Schäublin*

